

UN LIBRARY

DEC 6 1976



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE

A/C.3/31/L.44
3 décembre 1976

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente et unième session
TROISIEME COMMISSION
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Algérie, Egypte, Irak et République arabe syrienne : amendement au
projet de résolution publié sous la cote A/C.3/31/L.37

1. Remplacer le texte actuel du paragraphe 4 par le texte suivant :

4. Insiste pour qu'Israël et les régimes minoritaires racistes d'Afrique australe libèrent immédiatement et inconditionnellement toutes les personnes détenues ou emprisonnées parce qu'elles luttent pour l'autodétermination et l'indépendance nationale, et contre l'apartheid, le racisme et la discrimination raciale sous toutes leurs formes, le colonialisme et l'occupation étrangère;

1/11